

Réf : N°17 /CFDT-MAE

Paris, le 28 avril 2025,

Objet : Revalorisation du cadre salarial et du coût-vie en Égypte.

Monsieur le Directeur général,

La CFDT-MAE souhaite appeler votre attention, à l'occasion de la tenue prochaine de la commission unique d'examen coût-vie et revalorisation, **sur la crise économique que traverse l'Égypte et la situation financière désastreuse de nos collègues agents de droit local.**

Si nos collègues ADL ont pu bénéficier, en 2024, d'une revalorisation salariale : 24% au titre de la mise en œuvre du coût-vie et 10% pour l'application d'une première tranche de revalorisation du cadre salarial, **la livre égyptienne continue d'être dévaluée et le taux d'inflation est toujours important, ce qui entraîne un effondrement du pouvoir d'achat des collègues recrutés locaux en Égypte.** En effet, la guerre en Ukraine (*l'Égypte importe plus de 50% de son blé d'Ukraine et de Russie*) et le conflit entre Israël et le Hamas (*la diminution du trafic maritime en mer Rouge a eu un impact considérable sur les revenus générés par le canal de Suez*) ont largement contribué à l'envolée des prix ; c'est ainsi que, **depuis 2022, les agents ont perdu 100 % de leur pouvoir d'achat et la perte s'élève même à 175 % en ce qui concerne les produits alimentaires.**

En outre, la comparaison des niveaux de salaire des ADL entre le réseau français et les autres représentations diplomatiques européennes a mis en lumière **des disparités importantes : le décrochage observé oscille entre 77 % pour le niveau 1 et 172 % pour le niveau 6 du cadre salarial (niveau sommital).**

L'administration s'est engagée à procéder, en 2025, à une seconde tranche de revalorisation salariale. Sensible aux grandes difficultés financières (*liées à la situation économique actuelle*) que rencontrent les agents de droit local en Égypte, **la CFDT-MAE soutient le projet d'augmentation des salaires en Égypte** et estime que les collègues recrutés locaux doivent pouvoir vivre décemment de leur travail.

En conséquence, la CFDT-MAE demande, Monsieur le Directeur général, **que cette seconde phase de revalorisation du cadre salarial permette enfin de compenser l'effondrement sans précédent du pouvoir d'achat constaté depuis plusieurs années ainsi que le décrochage des salaires du poste par rapport aux grilles salariales des autres ambassades de l'UE.**

La CFDT-MAE vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de son profond respect.

Secrétaire général de la CFDT-MAE



Thierry Franquin

Monsieur Julien STEIMER,
Directeur général de l'administration et de la modernisation.

Cq :

Étienne LE HARIVEL DE GONNEVILLE, Directeur des ressources humaines.

Rémy MARTIN, Sous-directeur de la stratégie RH.

Pascal LEMAIRE, Sous-direction du réseau de coopération et d'action culturelle.

Pierre RANNOU, Chef du bureau de la politique de gestion à l'égard des agents de droit local.

Christine CAROLE, Cheffe du bureau de l'animation du dialogue social.